

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD



## AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 150-2-2022 modifiant le Règlement 150-2019 sur la gestion contractuelle*, adopté par le conseil de la MRC le 23 novembre 2022, est entré en vigueur le 10 janvier 2023, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 23<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

*(signé)*

Kevin Bédard  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim